



LE HANDICAP ET LA CONDUITE

Il est tout à fait possible pour une personne en situation de handicap de passer son permis de conduire ou de continuer une activité de conduite grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés et de bénéficier d'aide à son financement.

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap.

Néanmoins, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous proposerons une assistance pour rechercher une structure adéquate.

Vous pouvez aussi aller sur le site internet de la CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap) pour trouver une auto-école adaptée à votre handicap près de chez vous.

Toutes les personnes qui souhaitent conduire ont cependant la responsabilité de s'assurer qu'elles sont aptes à la conduite.

Avant de s'inscrire à l'examen, les personnes concernées par une pathologie invalidante doivent avoir été reconnues aptes par un médecin agréé par la préfecture.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces liens :

www.ceremh.org/guideMandart-automobile-handicap-autoecole-adaptee

[Comment passer le permis de conduire avec un handicap](#)

[Conseils aux personnes en situation de handicap](#)